

Renseignements sur la personne recevant l'avis (locateur ou son mandataire)		
Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location		
Téléphone	Courriel	
Adresse		
Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal

Renseignements sur la personne donnant l'avis (locataire)		
Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location		
Adresse		
Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Téléphone	Courriel	
Adresse de l'unité locative		
Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse	
Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
Date de fin de la location (Le locataire doit avoir libéré les lieux au plus tard à 13 h ce jour-là.) AAAA - MM - JJ		
Signature du locataire		AAAA - MM - JJ Date

- Cet avis peut être utilisé par un **locataire** pour mettre fin à une **location à la semaine**. Cet avis **ne peut pas** être utilisé pour une location au mois, à l'année ou à durée déterminées.
- Le locateur doit recevoir le présent avis **au plus tard le jour précédant celui où le loyer est exigible et au moins une semaine avant la fin de la location**. Par exemple, si le locataire veut mettre fin à la location le 20^e jour du mois (un dimanche) et que le loyer est exigible chaque lundi, le locateur doit recevoir l'avis au plus tard le 13^e jour du mois, soit le dimanche précédant la fin de la location.
- Le locataire doit signifier le présent avis au locateur en le lui remettant en main propre ou en l'envoyant par la poste à son adresse de signification. Le locataire peut signifier l'avis par courriel s'il a le consentement écrit du locateur.
- L'avis est considéré comme ayant été reçu cinq jours après sa mise à la poste. L'envoi de l'avis par courrier recommandé n'est pas obligatoire. Il peut toutefois être utile pour avoir une trace des dates d'envoi et de réception.

- Veuillez conserver une copie du présent avis et consigner la date et le mode d'envoi ainsi que la date et le mode de réception.
- **Pour contester le présent avis**, le locateur doit présenter une demande de règlement des différends au Bureau de la location résidentielle **dans les 14 jours suivant sa réception**.
- Si le locateur qui reçoit le présent avis ne le conteste pas dans les 14 jours suivant sa réception, il sera réputé l'avoir accepté, et la location prendra fin à la date indiquée sur cet avis.
- Si l'avis contient une erreur ou que la date de fin de la location est erronée, l'avis ne devient pas non valide pour autant. Si la date de fin de la location ne respecte pas la *Loi sur la location résidentielle*, la date de prise d'effet de l'avis est la première date respectant la *Loi*.
- Pour en savoir plus, consultez le yukon.ca/fr.

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués conformément aux alinéas 15a) et 15c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur la location résidentielle*. Ils seront utilisés aux fins d'application de ces lois et de leurs règlements. Pour en savoir plus sur la collecte des renseignements personnels, communiquez avec le Bureau de la location résidentielle par courriel à rto@yukon.ca; par la poste à C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; ou par téléphone au 867-667-5944.